

Conseil Municipal du 16/03/2022

Présents : Mmes COTTIER, CHAUSSIS, HALATRE, MALEUVRE, LE BOZEC, PRIME.
M. LASSALLE, BOUVET, DEFFAINS, GIMENO, HILBEY, PAPION, VEINANTE.
Absent : M. BOUTIER

Situation financière de la Commune de LALLEU

M. RAPHALEN, Conseiller aux Décideurs Locaux, a présenté au Conseil Municipal la situation financière de la Commune de Lalleu.
Constat : les ressources financières sont saines avec un budget communal de 335 000 € et de 74 000 € pour l'Assainissement.

Compte Administratif 2021 : Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme COTTIER, a délibéré sur le Compte Administratif 2021 dressé par M. LASSALLE, Maire, qui a un résultat de clôture de 53 679,29 € d'exploitation et de 20 026,90 € en investissement puis a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif Assainissement 2021.

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 : Assainissement

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 et a décidé d'affecter l'excédent d'exploitation soit 53 679,29 € en report du budget d'Assainissement 2022 à la section d'exploitation.

Assainissement : Budget primitif 2022

M. le Maire a présenté le Budget Primitif 2022 du service Assainissement à savoir la somme de : 73 682,00 € pour la section d'exploitation et de 47 318,00 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal a voté le budget à l'unanimité.

Budget Commune : Compte Administratif 2021

Après avoir présenté le Compte Administratif 2021 au Conseil Municipal d'où il ressort un résultat de clôture de +139 561,06 € en fonctionnement et de +195 811,16 € en investissement (intégrant les restes à réaliser), M. le Maire s'est retiré du vote et laissé la présidence du Conseil Municipal à Mme COTTIER, 1er Adjoint, qui a proposé de valider le Compte de Gestion 2021.

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de la Commune 2021 à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 : Commune

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 et a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 139 561,06 € en réserve au compte 1068 du budget 2022.

Commune : Budget primitif 2022

M. le Maire a présenté le Budget Primitif 2022 de la Commune au Conseil Municipal à savoir la somme de :

430 145,00 € pour la section de fonctionnement

415. 545,00 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal a voté le budget à l'unanimité.

Convention Dispositif « P'TITS BOULOTS »

Comme chaque année, la Communauté de Communes propose de prendre en charge le remboursement d'une vacation de 17 heures par jeune sur la période du 8 juillet au 31 août 2022. La Commune de LALLEU peut prétendre à une vacation. Le Conseil Municipal a validé cette demande et autorisé M. le Maire à signer cette convention. Publicité sera faite par le biais de Panneau-Pocket, Facebook et le P'tit journal pour les jeunes de 16 à 17 ans inclus.

Adoption de la Mesure N°6 du Pacte Financier et Fiscal 2022-2026 sur le Partage conventionnel de la Taxe Foncier Bâti perçu dans les zones d'activités communautaires

Cette mesure instaure le principe et définit les modalités de reversement partiel et progressif sur les périodes 2023-2026 et suivantes du produit de la TFB perçue par les communes sur les entreprises situées dans les **zones communautaires**. Soit : 15% en 2023, 20% en 2024, 25% en 2025, 30% en 2026 et au-delà.

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité cette demande et autorisé M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

Vente d'un délaissé au lieu-dit LE PERRAY.

Suite à une demande d'un administré demeurant au lieu-dit « LE PERRAY », de vouloir acquérir un délaissé de chemin dans ce lieu-dit, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette vente après avoir rappelé qu'il faut procéder à deux enquêtes publiques, l'une pour le déclassement du domaine public de la commune dans le domaine privé et l'autre pour objet la vente de cette surface.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation du bornage ainsi que le calcul de la superficie du chemin avant enquête publique.

DIVERS

Présentation de projet d'aménagement du cimetière par Mme HALATRE

Proposition d'une animation avec la LPO Bretagne sur la biodiversité

Instauration des tours de présence au bureau de vote pour les 4 tours des 10 et 24 avril et 12 et 19 juin 2022.